

ARRETE DU MAIRE

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX,**

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU l'ouverture de la chasse le mardi 20 septembre 2022,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité des usagers.

**ARRETE**

**Article 1er :** Le VC 8 sera fermé à la circulation le mardi 20 septembre 2022 de 9h00 à 17h00.

**Article 2 :** La signalisation correspondante sera apposée pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur MOINET Guy, Président de chasse de Saleux, Salouël et Pont de Metz.
- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité publique à Amiens,
- Messieurs les Policiers Municipaux de Saleux.

FAIT A SALEUX, LE 13 septembre 2022

L'Adjoint au Maire,  
Jean-Paul CHAMPION

